

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019
 Trimestre : octobre à décembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	1094	56	9 329,51 \$	16 709,16 \$
Rogers	Tablette	10	1	- \$	180,91 \$
Rogers	Clé Internet	2	1	- \$	56,10 \$
Telus	Cellulaire	134	0	2 845,61 \$	4 163,22 \$
Telus	Tablette	4	0	- \$	82,81 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
 Données comptabilisées au 31 décembre 2018.